

i Historique de l'immigration en Belgique

Synthèse¹

Introduction

Un Belge sur quatre a un parent né étranger. L'histoire de l'immigration en Belgique est aussi vieille que celle du pays. Toutefois, sa forme va changer au fil des époques.

Alors que jusqu'à la fin du 19^e siècle, la migration internationale en Belgique se fait sur une distance relativement courte, les migrants venant principalement des pays limitrophes, elle se caractérise aujourd'hui par une très grande diversification des nationalités et des migrants originaires de pays de plus en plus lointains. Entre ces deux périodes, on a la seconde guerre mondiale et tous les bouleversements qu'elle va engendrer, mais aussi une constante : **l'importance de « la loi de l'offre et la demande de main d'œuvre »**.

1830 - 1914²

- **Émigration** - Jusqu'à la fin du 19^e siècle, la Belgique est un **pays d'émigration** (France + Argentine et Canada). Par ailleurs de nombreux flamands sont venus travailler en Wallonie.
- **Immigration** - Mineurs et métallurgistes allemands, manœuvres et employés de maisons néerlandaises, **migrants hautement qualifiés** des régions urbaines visant une ascension sociale rapide (gouvernantes anglaises, banquiers allemands, étudiants étrangers, entrepreneurs juifs d'Ukraine et Biélorussie, domestiques italiens et français polyglottes pour le secteur hôtelier, diamantaires juifs de Pologne, sculpteurs italiens,...).

➡ Aucun document de voyage nécessaire, tout étranger qui peut pourvoir à ses besoins est bienvenu. Pas de distinction entre un Belge et un « étranger résident »³.

Toutefois, à partir de la fin des années 1880, la situation va progressivement changer du fait de **l'accroissement du rôle de l'État en termes de régulation sociale**. Les Belges seront distingués des étrangers et seront les seuls à bénéficier de la protection (très limitée) de l'État. Les émigrants « non-résidents » deviennent les souffre-douleur d'une politique d'immigration répressive, il s'agit d'exclure les étrangers sans emploi.

- **Asile** - Victor Hugo, Karl Marx, réfugiés de la guerre franco-allemande (1870), réfugiés juifs des pogroms⁴ en Russie, Français ayant participé à la Commune de Paris (1871).

1914 – 1918 : La première guerre mondiale

- **Les réfugiés belges** - 1/5 de la population belge (entre 1.300.000 et 1.500.000 personnes) va trouver refuge à l'étranger : Pays-Bas, Grande-Bretagne et France.

¹ Cahier « Vivre ensemble » du CIRE, 2009

² Période de la révolution industrielle (19^e siècle)

³ Statut qui s'obtient après un séjour relativement court

⁴ Agressions (tolérées ou soutenues par le pouvoir) contre les Juifs d'un ghetto

1918 – 1939

- **Émigration** - Durant cette période, **l'émigration diminue fortement**. L'émigration coloniale devient le principal mouvement d'émigration (vers le Congo).
- **Immigration** - La Belgique devient un **pays d'immigration** (immigration ouvrière). Dès la période d'entre-deux guerres, les entreprises belges font appel à la main d'œuvre étrangère. L'industrie minière va recruter, dans leur pays d'origine, plus de 50.000 travailleurs (Polonais, Italiens, Tchèques, Hongrois, Yougoslaves). Des entrepreneurs tels que des Juifs polonais (production de sacs en cuir et de chapeaux) et des équipes de travailleurs italiens spécialisés dans la construction vont aussi migrer en Belgique.

À partir des années 1930 et de la **crise économique** : nombreuses frictions et expressions xénophobes envers ces migrants vus comme des concurrents.

➔ **1^{ère} réglementation sur la main d'œuvre étrangère** pour limiter l'afflux de travailleurs étrangers : ceux désirant travailler en Belgique doivent préalablement obtenir l'autorisation du Ministre de la Justice, autorisation subordonnée à l'obtention d'un contrat de travail. La politique d'immigration devient un instrument de régulation du marché de l'emploi. L'immigration n'est plus organisée directement par les entreprises mais devient sous le contrôle de l'État⁵.

- **Les réfugiés** - La Russie (après la Révolution de 1917), l'Allemagne (principalement des Juifs avec l'arrivée au pouvoir du parti nazi en 1933) et l'Italie (après l'arrivée au pouvoir de Mussolini).

1940 – 1945 : La deuxième guerre mondiale

- **Les réfugiés belges** - Près de la moitié de la population belge tente de fuir. Entre 1.500.000 et 2.000.000 de Belges vont en France. Environ 15.000 Belges vont trouver refuge en Grande-Bretagne.

1946 – 1966 : Immigration économique encouragée par l'État

- **L'immigration italienne** - L'Italie devient le premier fournisseur de main d'œuvre étrangère suite à la fermeture des frontières avec les pays de l'Est. En effet, la deuxième guerre mondiale laisse un continent européen ravagé et divisé en deux « blocs » (Est/Ouest). La misère règne en Italie (chômage, tension politique) et la Belgique est confrontée à un déficit charbonnier énorme entravant ses objectifs de reconstruction ; les Belges acceptant de moins en moins de descendre dans la mine.

➔ **Les pouvoirs publics décident alors de revenir à la politique menée avant-guerre, à savoir, le recrutement de travailleurs étrangers.**

⁵ En 1933, le gouvernement introduit le critère de nationalité comme condition d'affiliation aux caisses de chômage incitant de la sorte les chômeurs étrangers à rentrer chez eux.

En juin 1946, un protocole d'accord est signé entre les deux pays. La Belgique devient le pays de la CECA⁶ qui occupe le plus de travailleurs étrangers⁷. Au total, l'Italie enverra plus de 300.000 travailleurs.

De véritables communautés se reconstituent, ces mineurs étant souvent suivis par leur famille. Tout comme dans l'entre-deux guerres, la question de la scolarité pose question. La concentration spatiale des Italiens, aux alentours des communes minières est souvent à la base de la constitution de préjugés, et parfois de racisme.

- **Les réfugiés** - Au fond de la mine, les Italiens se retrouvent avec des personnes déplacées originaires de pays de l'Est (Ukraine, Hongrie, Allemagne de l'Est) pour renflouer la main d'œuvre mais aussi, dans le contexte de guerre froide, pour exprimer une sanction à l'égard des pays du bloc de l'Est communiste. 7000 réfugiés hongrois seront accueillis en Belgique suite à la révolte nationale de 1956 à Budapest contre les politiques imposées par l'Union Soviétique.
- **Conclusion de conventions entre la Belgique et d'autres pays** - Suite aux nombreux accidents dans les mines et à la catastrophe de Marcinelle en 1956⁸, l'Italie suspend l'émigration vers la Belgique. La Belgique conclut alors de nouvelles conventions avec l'Espagne (1956), la Grèce (1957), le Maroc et la Turquie (1964).

⁶ Ancêtre de l'UE. Communauté européenne du charbon et de l'acier regroupant la France, la République Fédérale de l'Allemagne, l'Italie, La Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas.

⁷ La sélection des travailleurs se fait via des recrutements restrictifs depuis le pays d'origine. Ex. être âgés de moins de 35 ans, passer une visite médicale ainsi qu'un contrôle de la sûreté de l'État. Contrat d'une durée de 12 mois. Les travailleurs se retrouveront logés dans d'anciens camps construits par les Allemands pour les prisonniers russes et travaillent dans des conditions pénibles.

⁸ Qui cause la mort de 262 mineurs dont 136 Italiens.

Début des années 1960 : Croissance économique ++

➔ **Besoin de plus en plus de main d'œuvre** au point que la législation exigeant un permis de travail comme préalable à la délivrance d'un permis de séjour ne s'applique plus à la lettre.

➔ **Diversification des secteurs d'activité** : métallurgie, chimie, construction, transport,... Ceci entraîne une nouvelle répartition des travailleurs immigrés sur le territoire. Les communes industrielles ne sont plus les seules à accueillir les immigrés. A l'instar de ce qui s'est passé pour les Italiens, on voit naître des quartiers espagnols, portugais et grecs tandis que les Marocains et les Turcs s'installent principalement dans les grandes villes (Bruxelles, Anvers, Gand)

➔ Nouvelle fonction de l'immigration : Le **rétablissement de l'équilibre démographique** suite au vieillissement important de la population belge. Les pouvoirs publics (et surtout les employeurs) espèrent que le regroupement familial stabilisera la main d'œuvre immigrées considérées comme fort fluctuante (politique d'immigration de familles étrangères)

- L'immigration espagnole, grecque et portugaise.
 - Émigration espagnole : sentiment anti-franquiste
 - Émigration grecque : situation économique d'après-guerre difficile et climat d'insécurité suite à la guerre civile qui en a découlé. Par ailleurs, le régime dictatorial (1967-1974) a fortement contribué aussi à l'émigration.
 - Émigration portugaise : réalités politiques et sociales particulières (immobilisme général du système agraire, social et politique – régime militaire dictatorial) et guerres coloniales meurtrières (Angola, Mozambique) à partir de 1961.

L'immigration portugaise, grecque, et surtout espagnole se distingue des autres migrations des années 1960 dans la mesure où de nombreux travailleurs immigrés de ces pays sont aussi des hommes et des femmes qui quittent leur pays pour des **raisons politiques** (sans pour autant demander l'asile).

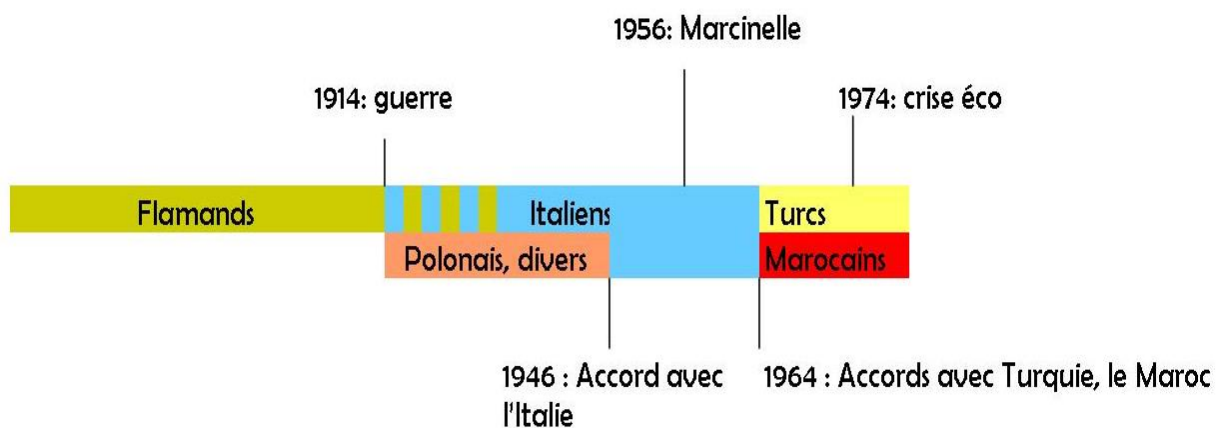
- L'immigration marocaine et turque .
 - Pour la Belgique, les raisons sont économiques mais aussi démographiques ; il s'agit de redresser à la fois la courbe de l'économie et celle du taux de natalité du pays. Cette politique familiale servira aussi à fixer les immigrés afin de combattre leur mobilité. Par ailleurs, le regroupement familial contribue à donner une valeur attractive à la Belgique par rapport aux autres pays recruteurs de main d'œuvre (France, Allemagne) qui eux, ne le pratiquent pas.
 - Pour le Maroc et la Turquie, l'émigration apporte une solution au problème du chômage ainsi qu'une source importante de devises
- **Et les Congolais ?** Contrairement à d'autres puissances coloniales, jamais la Belgique n'encouragea le recrutement de main d'œuvre congolaise en Belgique.
Pourquoi ? Faible population⁹, politique de non-assimilation, refus de priver les entreprises coloniales de main d'œuvre. À partir de l'indépendance(1960), l'immigration congolaise vers la Belgique va s'intensifier tout en restant marginale. À partir de la seconde moitié des années 1960, des réfugiés (politiques et économiques) commencent à arriver.

⁹ Tout au long de la période coloniale au Congo: diminution de la population congolaise et manque de main d'œuvre suite à l'état de santé des populations

Fin des années 1960 : Récession économique et augmentation du chômage (fermeture des charbonnages)

➔ Le gouvernement belge revoit la politique d'accès des immigrés au marché de l'emploi. À partir de 1967, il est à nouveau interdit d'occuper un travailleur étranger sans autorisation préalable.

Ainsi, durant les années 1960, la politique d'immigration passe d'une politique de laisser-faire en début de période à une politique restrictive en fin de période. Parallèlement, la construction européenne introduit une distinction de droits entre les immigrés ressortissants d'un État membre de la CEE¹⁰ et les autres ; les premiers jouissent de nombreuses dispositions visant à favoriser l'égalité de traitement entre nationaux et étrangers (suppression progressive des visas et permis de travail).



1974¹¹ - 1989

- L'immigration par le travail stoppée¹² et les frontières se ferment.
- **Régularisation** des étrangers séjournant clandestinement en Belgique¹³.
- Hausse importante du **regroupement familial**. Ainsi, alors que le gouvernement a arrêté l'immigration, le nombre d'étrangers va croître dans les années qui suivent.
- Hausse importante du **chômage** parmi les travailleurs immigrés du fait que la récession a touché prioritairement leurs secteurs d'activité.

¹⁰ Communauté économique européenne, ancien nom de l'Union européenne et regroupant la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne

¹¹ 1974 : Crise du pétrole entraînant une longue crise économique

¹² A moins d'avoir une qualification très prisée et non disponible dans le pays

¹³ 9000 étrangers en bénéficieront

Alors que la population immigrée a vécu dans le mythe du retour et que la population belge et les décideurs politiques ont longtemps imaginé que cette immigration serait provisoire, la réalité va être toute autre. En effet, malgré la récession économique, les immigrés ne sont pas rentrés au pays. L'État doit donc commencer à réfléchir en termes **d'intégration** et de **cohabitation**.

1980 – 1984 : Des années charnières

1980 - 1ère loi sur l'accès, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers¹⁴

1981 - 1ère loi antiraciste

1981 - Nouvelle poussée importante du chômage (la restructuration industrielle se réalise surtout en réduisant le nombre de postes de travail les moins qualifiés)

Politique de plus en plus marquée par le rejet. On commence à parler du « **problème des immigrés** »

La demande d'asile

À partir des années 1980 : les demandes d'asile sont de plus en plus nombreuses car beaucoup de personnes désirant migrer empruntent le « canal » de l'asile à défaut d'autre possibilité (arrêt de l'immigration du travail)¹⁵.

- Durcissement des conditions d'accès et d'examen des demandes d'asile (1987)
- Application progressive des mécanismes de lutte contre l'immigration à la lutte contre l'asile. De plus en plus, le demandeur d'asile est vu comme un migrant économique « caché ». La confusion s'installe au détriment du besoin de protection.

1989 – 2009

Nouvelle phase de croissance de l'immigration

Depuis le milieu des années 1980 :

- Nouvelle phase de croissance de l'immigration ➔ Le nombre d'entrées légales d'étrangers est à un niveau historiquement élevé¹⁶.
 - UE (52%) : France, Pays-Bas, Pologne
 - Afrique : RDC, Cameroun, Guinée, Maroc
 - Asie¹⁷ : Inde, Chine, Japon, Thaïlande, Pakistan

2009 :

- Poussée importante des flux migratoires en provenance du Maghreb¹⁸ et d'Europe centrale et de l'Est suite à l'effondrement du bloc communiste¹⁹.

¹⁴ L'accueil des demandeurs d'asile s'organise. Premier centre d'accueil : « Petit Château » à Bruxelles

¹⁵ Par ailleurs, auparavant, les personnes susceptibles de recevoir le statut de réfugié n'introduisaient pas de demandes d'asile dans la mesure où elles pouvaient bénéficier d'un titre de séjour grâce au travail.

¹⁶ En 2009, on a dépassé de loin les précédents maximums observés en 1948 et 1964.

¹⁷ Turquie exclue

- Diminution des flux en provenance d'Europe méridionale (Italie, Portugal, Grèce).
 - Croissance importante de l'immigration sud-américaine (Brésil) depuis 2004.
 - Progression des migrations venant d'Arménie, d'Iran, d'Irak et d'Afghanistan.
- ➔ Les flux vers la Belgique sont plus variés qu'autrefois et d'origine plus lointaine. On compte actuellement plus de 140 nationalités différentes en Belgique.
 - ➔ Féminisation de l'immigration, à l'exception de la Tunisie, l'Inde et l'Algérie.
 - ➔ Principaux motifs de migration :
 - raisons familiales²⁰ (48%) ;
 - raisons humanitaires²¹ (25%) ;
 - études²² (12%) ;
 - travail²³ (9%) ;
 - réfugié/protection subsidiaire²⁴ (5%).
- Les **demandeurs d'asile** représentent environ 13% de l'immigration légale.

Aujourd'hui

Aujourd'hui, l'immigration se poursuit principalement par le **regroupement familial**.

La jeune génération

Les descendants des immigrés (principalement marocains et turcs) qui ont acquis la nationalité belge ne se sentent pas toujours reconnus comme nationaux ; ils sont encore l'objet de discrimination fréquente au niveau du logement, de l'emploi, de l'enseignement,...

- ➔ sentiment d'infériorisation ➔ diverses révoltes urbaines (1991, 1995, 1997).

Une politique institutionnalisée d'intégration des immigrés autour de 3 axes

- Accentuation de la lutte contre le racisme
- Assouplissement des modes d'acquisition de la nationalité belge
- Mise en place de politiques sociales locales qui visent la pacification urbaine et la lutte contre les désavantages sociaux des immigrés et de leurs descendants²⁵

L'Asile

- Depuis le début des années 1990 - Forte augmentation du nombre de demandes d'asile avec un afflux particulièrement important en 1993 et en 2000²⁶. Le nombre de demandes

¹⁸ En 2009, les Marocains représentaient 7,5% des entrées, juste après la France, les Pays-Bas et la Pologne. L'immigration des Turcs (3%) était le 2^e flux non communautaire mais avec une croissance plus modérée.

¹⁹ Nouveaux flux en provenance de Pologne (8,2%) et de Roumanie (5,2%)

²⁰ Premier motif de migration des ressortissants marocains, turcs et brésiliens

²¹ Plus de la moitié des Equatoriens ont reçu un premier titre de séjour dans ce cadre

²² Principalement les ressortissants d'Amérique du Nord. Chine et Cameroun dans une moindre mesure

²³ Principalement les Indiens (58%) et les Japonais (36%)

²⁴ En 2009, les Russes et les Irakiens sont en tête des nationalités ayant reçu le statut de réfugié. Les Irakiens, les Afghans, suivi des Camerounais et des Syriens sont ceux ayant reçu le plus de reconnaissance de protection subsidiaire. Par contre, le taux de reconnaissance est quasi nul pour les Kosovars, les Serbes et les Arméniens.

²⁵ Le chômage touche en particulier les populations étrangères ou d'origine étrangère

s'affaissa ensuite pour atteindre 11.115 demandes en 2007 puis remonta à 25.479 en 2011. (Cela dit, depuis 2011, le nombre de demandes ne cesse de diminuer : 15.840 demandes en 2013, soit une baisse de 37,8% par rapport à 2011)²⁷.

- Depuis 2001 - Fin de la pratique de l'aide financière et application stricte du principe de l'aide matérielle durant la première partie de la procédure.
- En 2006 - Nouvelle forme de protection : la protection subsidiaire.

Les « sans-papiers »

- Depuis début des années 1990 - Augmentation de la clandestinité²⁸ et recours de plus en plus à la main d'œuvre illégale²⁹
- En 2000 - Campagne de régularisation de 3 semaines : 25799 dossiers³⁰ régularisés
- En 2000 et 2009 - Diverses campagnes de régularisation

➡ Environ 100.000 personnes « sans-papiers » en Belgique

➡ Aucun critère clair en matière de régularisation. Une large place est laissée au pouvoir de l'administration (Office des étrangers) ; la régularisation étant une faveur et non un droit. Ainsi, encore actuellement, nombreuses sont les ONG à se mobiliser afin que des critères clairs et permanents de régularisation soient instaurés.

Importance du rôle de l'Union européenne

En matière d'immigration et d'asile, les décisions politiques ne relèvent plus seulement de la compétence nationale. En effet, les réglementations de l'Union européenne déterminent un certain nombre de procédures, en particulier pour ce qui concerne **l'accès au territoire, l'asile et la libre circulation**.

- La convention Schengen :
 - abolition des contrôles aux frontières communes et renforcement des contrôles aux frontières extérieures ;
 - harmonisation des conditions d'entrée et de visas pour les courts séjours ;
 - séparation dans les aéroports et les ports entre les voyageurs Schengen ou non ;
 - définition du rôle des transporteurs dans la lutte contre l'immigration clandestine
 - définition de règles relatives à la responsabilité de l'examen des demandes d'asile (Dublin II + Eurodac) ;
 - création du système d'information Schengen (SIS).

²⁶ 26.717 demandes en 1993 et 42.691 demandes en 2000 lié notamment à la désintégration du bloc communiste, la guerre en ex-Yougoslavie, les changements politiques en RDC et dans d'autres régions d'Afrique subsaharienne, les guerres en Afghanistan, Irak, Tchétchénie,...

²⁷ http://www.cgra.be/fr/Actualites/bilan_des_statistiques_d_asile_2013.jsp?referer=tcm:126-240098-64

²⁸ Lié au durcissement des politiques migratoires et des conditions d'accès au séjour

²⁹ Dans les secteurs où la mécanisation et l'accroissement de la productivité sont faibles mais où l'intensité de main d'œuvre est forte (Horticulture, construction, restauration, secteur domestique, aide aux personnes,...)

³⁰ Un dossier peut concerner une personne (isolée) ou plusieurs personnes (famille)

- Directives européennes

Différentes directives ont été adoptées par l'UE et doivent être transposées dans les législations nationales : conditions pour pouvoir prétendre au statut de réfugié, normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile, statut des ressortissants de pays tiers en séjour de longue durée, droit au regroupement familial, égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

Quelques documents de référence :

M. MARTINIELLO, A. REA, C. TIMMERMAN, J. WETS (Eds), Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique. Gent, Academia Press, 2010.

A. MORELLI, Histoire des étrangers... et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours. Bruxelles, Couleur livres, 2004.

M. MARTINIELLO, A. REA, Une brève histoire de l'immigration en Belgique. Fédération Wallonie Bruxelles, 2012.

i La Couleur du Sacrifice

La Couleur du Sacrifice est un film documentaire du réalisateur belge Mourad Boucif sorti le 24 novembre 2006.

Ce film-témoignage raconte un pan occulté de l'histoire. À Gembloux, en Belgique, des milliers de tirailleurs algériens et marocains sont enterrés suite à une bataille qui s'y est déroulée.

Le film retrace l'histoire héroïque d'un bataillon algérien faisant reculer les efforts de guerre de la Wehrmacht durant la seconde guerre mondiale. On y évoque une tragédie de près de 2 250 soldats algériens et marocains morts au champ d'honneur et enterrés à Chastre, près de Gembloux.

Un combat contre l'oubli, le mépris, le déni, les discriminations et les racismes...

Les « Indigènes » africains ont bel et bien participé à la libération d'une partie de l'Europe. Plus que cela, ils furent souvent ceux qui payèrent le plus fort tribut... effacés de l'histoire. Il fallut pour les ramener à la vie ce film qui rend hommage aux milliers d'africains effacés de nos mémoires au nom d'une histoire magnifiée et tronquée, où les maghrébins et les noirs ont été réduits à un rôle de chair à canon...

Interview du réalisateur sur Dailymotion :

http://www.dailymotion.com/video/x5epke_la-couleur-du-sacrifice-mourad-bou_shortfilms